
LA COMPTABILITE ANALYTIQUE HOSPITALIERE EN BELGIQUE

Séminaire ALASS
Paris
27/02/2009

Prof. G. DURANT
Administrateur Général
des Cliniques Univ. St-Luc

Un nouveau plan comptable minimum normalisé des hôpitaux a été édicté par Arrêté Royal du 14/08/1987 c`ad une liste structurée des comptes de bilan et de résultats avec une codification imposée et des règles de comptabilisation (définition des comptes, type et durée d'amortissement, réductions de valeurs, ...)

7 classes de comptes

Comptes de BILAN

Classe 1	Fonds propres, provisions pour risques et charges et dettes à plus d '1 an
Classe 2	Frais d 'établissement, actifs immobilisés et créances à plus d '1 an
Classe 3	Stocks et commandes en cours d 'exécution
Classe 4	Créances et dettes à moins d '1 an
Classe 5	Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Comptes de RESULTAT

Classe 6	Charges
Classe 7	Produits

La classification décimale est utilisée. Chaque classe est divisée en comptes synthétiques indexés de 0 à 9 qui peuvent être divisés en comptes analytiques. La composition des indices en chiffres forme le numéro du compte.

Ex : Classe 4 (créances et dettes à moins d '1 an)

4 <u>6</u>	Acomptes reçus
46 <u>0</u>	Acomptes patients
461 <u>1</u>	Autres acomptes

Comptabilité générale et comptabilité analytique

Les charges (classe 6) et les produits (classe 7) sont d 'abord comptabilisés en fonction de leur nature.

-> La classe 6 est ainsi subdivisée en

- 60 Approvisionnements et fournitures
- 61 Services et fournitures accessoires
- 62 Rémunérations et charges sociales
- 63 Amortissements, réductions de valeurs et provisions pour risques et charges

...

...

Chaque compte synthétique est à son tour subdivisé en sous-comptes analytiques

- Ex : 60 Approvisionnements et fournitures
- 600 Achats de produits pharmaceutiques
 - 601 Achats d 'autres produits médicaux
 - 602 Achats de fournitures diverses
 - 603 Achats de produits et petit matériel
 d 'entretien
 - 604 Achats de combustibles

...

Chaque catégorie est à nouveau subdivisée en fonction de la nature des achats.

Ex : 600 Achats de produits pharmaceutiques
6000 Spécialités pharmaceutiques
6002 Produits courants
6003 Produits stériles
6007 Matériel de synthèse

60070 Autre matériel divers

60071 Matériel de viscéro-synthèse
et endoscopie

Donc : un enregistrement uniforme et normalisé garantissant l'objectivité la plus grande dans les informations comptables

La tenue de cette comptabilité générale très précise (\pm 500 natures listées différentes) s 'accompagne de la tenue d 'une comptabilité analytique d 'exploitation

qui enregistre aussi les charges et les produits selon leur destination càd par CENTRE DE FRAIS

Les CENTRES DE FRAIS

= constitués de secteurs d'activité ayant un caractère homogène et qui peuvent être isolés. Ils correspondent généralement à des services de l'hôpital et peuvent à ce titre être appelés « centres de responsabilité »

Ils sont classés en

-> Centres de frais à répartir (= centres « provisoires » ou « transitoires »)

-
- Centres de frais communs à l'ensemble de l'institution (chauffage, entretien, administration, ...) qui devront être répartis sur tous les autres centres de frais sur base de clés de répartition (le m², les effectifs de personnel, ...)
 - Centres de frais auxiliaires (la morgue, le service des urgences, le bloc opératoire, ...) pour lesquels on peut calculer un prix de revient mais dont les charges seront ensuite imputées à des centres de frais définitifs

La codification va de 100 à 199

-
- > Centres de frais définitifs : on y impute directement et définitivement des charges et des produits, de même que la quote-part venant des centres de frais à répartir
 - services hospitaliers (de 200 à 499) : chirurgie, médecine, maternité, gériatrie
 - Services médico-techniques, de consultations et pharmacie (de 500 à 899) : radiologie, laboratoire, ...
 - activités non hospitalières (de 900 à 999) : ambulance, école d 'infirmières, ...

Une liste de centres de frais annexée à l'AR du 14/08/87 : \pm 100 centres de frais listés. Mais l'hôpital peut étendre la liste (à St-Luc : \pm 300 centres de frais)

La méthode d 'enregistrement comptable

Les charges et les produits font l 'objet d 'un enregistrement en fonction

- > de leur NATURE (comptabilité générale)
- > et simultanément de leur DESTINATION (comptabilité analytique)

En outre, pour ce qui est des charges, chaque écriture doit faire référence à un des 10 éléments constitutifs du « prix de journée » :

- 0 Amortissement
- 1 Charges financières
- 2 Frais généraux
- 3 Frais d 'entretien
-
- 9 Frais médicaux

Le Ministère veut faire la part des activités financées par le « Budget des Moyens Financiers » de celle relevant des « Honoraires Médicaux » et d 'ainsi dégager un prix de revient par journée par service clinique.
Les « frais communs » sont répartis en
CASCADE

CODAGE

XXXXX / YYY / Z
Charge par Centre de frais élément du
nature prix de revient

XXXXX / YYY /
produits par Centre de frais
nature

-
- Ex :
- achat de vêtements de travail pour le personnel de cuisine : 60620/070/6
 - rémunérations du personnel administratif du service informatique : 62020/051/5
 - recettes en « prix de journée » pour le service de maternité : 70000/260

Le plan comptable de l'hôpital est constitué de tous les comptes qu'au fil du temps, l'hôpital aura créé (des milliers de comptes)

Une fois par an, au moins, en fin d'exercice, l'hôpital doit établir, par centre de frais, un état récapitulatif reprenant, ventilées par nature, les charges afférentes à ce centre.

En outre, une fois par an au moins, l'hôpital doit établir, par centre de frais définitif, un récapitulatif reprenant l'ensemble des charges et des produits, après répartition entre les centres de frais définitifs des coûts des centres de frais à répartir

Le lay-out de la présentation des comptes de bilan et de résultat est imposé

Comptabilisation uniforme



les hôpitaux peuvent être comparés entre eux

- pour des natures de charges ou de produits bien définis
- par centre de frais

MAIS IL N 'Y A AUCUNE COMPTABILISATION PAR GROUPES DE MALADES HOMOGENES